

Note de synthèse :

Le budget 2019 prévoit un montant de 295.000€ pour la création d'une aire de jeu pour enfant de 2 à 6 ans ainsi que la rénovation du terrain multi-sport rue de la Drève à Berloz.

85 % de cet investissement **peut être** subsidiée. Il n'en demeure pas moins que 44 550€ doivent être financés en fonds propres. Cette somme impactera donc les finances communales directement.

Lors de l'examen du dossier, il n'y avait nulle trace de consultation citoyenne à ce propos, contrairement à ce qui avait été affirmé lors du conseil.

La CCATM a effectivement été consultée, mais ne s'est pas positionnée sur l'opportunité du projet. Par ailleurs, pour des projets de ce type, elle ne peut remplacer une réelle consultation citoyenne. Pour rappel les jeunes à Berloz c'est pas moins de 24,5 % de la population. Solliciter l'avis de tous quant aux aménagements éventuels les concernant est essentiel et rencontre les aspirations des IC dans sa déclaration de politique générale.

Une petite aire de jeu dans chaque entité (Corwarem, Rosoux, Crenwick et Berloz) est une autre option qui pourrait mieux rencontrer les besoins et attentes de la population.

Un contact pris avec la région wallonne m'informe que le dossier n'a plus évolué depuis la réponse de l'administration régionale du 27 août 2018 invitant le Collège à modifier le projet et à communiquer certains éléments manquants afin de compléter le dossier.

D'après l'administration régionale, en l'état le dossier n'est pas complet et il manque des documents corrigés à produire pour un dossier susceptible d'être soumis au ministre.

Ceci offre la possibilité de revoir le projet initial de façon à coller davantage à de réels besoins. Il serait possible soit d'engager un dossier comprenant 4 projets distincts (un pour chaque village de l'entité, voir idée sur plan en annexe) ou de déposer un dossier pour chaque village pour autant que le budget global ne dépasse pas 1.500.000€ HTVA.

Un peu plus de 2093,77€ cependant la consultation des attentes et besoins de nos concitoyens en terme de bien-être et de convivialité au sein de nos villages est nécessaire.

La centralisation de l'infrastructure à Berloz impliquera davantage de déplacements des enfants vers l'aire de jeux. Il est rappelé que la commune dispose aujourd'hui de très peu d'infrastructures en termes de mobilité douce. En outre, la réalisation de projets d'amélioration de ces infrastructures est longue et coûteuse. Nous sommes une petite commune rurale avec peu de moyens.

D'où la question de la pertinence d'un « méga » projet concentré en un seul endroit à Berloz, où il risque d'y avoir des problèmes de stationnement : le parking de l'aire multi-sport étant le parking officiel de la salle de la Berle, mais aussi donc du terrain de dressage, du sprinter club, sans oublier les citoyens habitant les alentours, l'accessibilité en toute sécurité nous laisse perplexe concernant des enfants en bas âge.

Cela impliquerait donc que les parents prennent leur véhicule pour se rendre au centre de Berloz ...
Pour profiter d'un petit moment dans une plaine de jeux ...

Et pour être tout à fait complets, à l'heure d'une réflexion urgente et globale sur les impacts du réchauffement climatique avec une nécessaire réduction d'émissions, et donc de réduction de déplacements en voiture... Cela paraît pour le moins un choix étonnant.

Il nous semble intéressant de revoir le projet initial dans son ensemble en prenant l'avis de nos citoyens.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal,

Réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la déclaration de politique générale 2018-2024 dans laquelle le groupe IC s'engage dans une dynamique d'écoute, de disponibilité, d'une volonté de proximité.

Que le « vivre ensemble » si difficile de nos jours doit être pensé. Rencontrer l'autre, son voisin « différent », le nouveau venu

Qu'il faut encourager les rencontres et animations pour les jeunes, et pouvoir mettre un lieu à leur disposition.

Vu les finances communales ;

Par ces motifs, le conseil, réuni en séance publique, après en avoir délibéré, décide par voix contre ... voix.

Art. 1 : De suspendre le projet de création d'une plaine de jeux rue de la Drève à Berloz

Art. 2 : De mettre en place une consultation citoyenne afin de sonder la population sur le choix entre une plaine de jeux centralisée ou une décentralisation de l'infrastructure dans les villages de l'entité.

Art. 3 : En fonction des résultats de la consultation citoyenne, de maintenir ou de revoir le projet initial.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez concernant ce point.

Bien cordialement,

Isabelle Samedi

pour Ecolo.